

MAIRIE DE MARCHEVILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à 19 h 30, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Mr Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 7 décembre 2020

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mr Hémon Thierry – Mme Amé Marie-Line – Mme Vaudolon Corinne - Mr Guillonnet Denis – Mme Fontaine Sonia – Madame Lamirault Nolwenn – Mr André Ludovic - Mr Huvet Philippe – Madame Le Cam Huvet Sylviane – Madame Le Cam Zennouche Muriel -

Secrétaire de Séance : Mme Amé Marie-Line

Approbation du compte rendu du 28 août 2020

Le compte rendu du 28 août 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

Informations

* Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 10 Novembre 2020. Personne du Conseil Municipal de Marchéville était présent. Madame Amé demande un représentant de la commune au Conseil d'Ecole. Elle précise que les effectifs sur le regroupement diminuent pour l'année scolaire 2021-2022 ; les effectifs restent stables à Marchéville et diminuent à Magny ; il y aurait un risque de fermeture de classe sur Marchéville. Pour pallier à ce problème, elle demande une rencontre avec Mr Gigou Pierre, Maire des Châtelliers Notre Dame, et Mr Delestre, Maire de Magny, afin de trouver une solution et éventuellement de rapatrier les enfants des Châtelliers Notre Dame sur notre regroupement.

* La commission Education, Culture, Enfance, Solidarité s'est réunie le 20 Novembre 2020. Il a été décidé l'achat de 3 sapins (mairie, restaurant scolaire, garderie) chez Mr Alavoine à Brou. Un atelier créatif scrapbooking est prévu à partir d'avril 2021 le mercredi après-midi de 14 h à 17 h. Inscriptions gratuites des enfants de 6 à 12 ans. Un goûter sera servi en fin de séance. Des flyers seront distribués le moment venu à cet effet. Une bibliothèque est prévue dans la salle communale avec un point de départ des dons de livres, jeux de société etc.... Elle serait ouverte une fois par mois. La commune va acheter des armoires ou étagères sur roulettes.

* Chats errants : Les chatons ont été récupérés par la fourrière départementale et peuvent être proposés au placement via la SPA. Concernant les adultes, l'association prend en charge la capture, la stérilisation et le tatouage des chats et les relâche sur le site. Le coût de la stérilisation négocié par l'association auprès d'un vétérinaire est supporté par la commune (35 € pour un mâle et 70 € pour une femelle). Si la commune signe une convention avec la SPA, 50 % des frais de stérilisation peuvent être subventionnés (17,5 € pour un mâle et 35 € pour une femelle) ; indiquer le nombre de chat précis. Un arrêté doit être pris par le Maire indiquant la date de capture. Les administrés doivent être informés.

Un devis a été proposé pour 30 chats 1 050 € dans le cas où la commune signerait la convention avec la SPA.

* Site internet : Le site internet campagnol est en ligne. Vous pouvez vous connecter à : www.marcheville28.fr

Il regroupe des informations sur la commune et est en complément avec la page facebook. La première année est gratuite. Montant 220 € annuel. Il est pratique et simple d'accès.

* Travaux

- Toiture de l'église : Trois devis ont été demandés ; Seule l'entreprise Huet a répondu pour un montant de 2 116.80 € TTC ; le devis a été signé.
- Arbres à l'école : Deux devis sont parvenus. Celui de la société ANERVEDEL a été signé ; elle est moitié moins chère.
- Peinture porte église : Trois devis ont été demandés ; Seule l'entreprise SPTB a répondu pour un montant de 1325.90 €. Le Conseil Municipal accepte de demander l'avis de la couleur à l'Abbé.
- Problème de chauffage aux écoles : Le chauffagiste Paynel Fouré a commandé la pièce défectueuse de la chaudière des écoles.
- Travaux Chemin du Cimetière : les travaux Villedieu sont arrêtés. La commune attend l'enlèvement du poteau téléphonique
- Mare : La commune n'a pas de nouvelle des entreprises pour les travaux de la mare. Deux devis d'étude de sol ont été proposés. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le devis de la société Ginger pour un montant de 3 000 €. La commune va prendre rendez-vous avec la société Ginger.
- Déneigeuse : Philippe Brûlard arrête de passer la déneigeuse à compter de 2020. Bastien Hermeline va le remplacer. Il faudra changer la lame l'année prochaine. Une convention de déneigement sera établie entre la commune et Bastien Hermeline.
- Sel de déneigement : la commune a acheté une tonne de sel.
- Le plancher de l'arsenal a été refait par l'employé communal et Mr Hémon.

* Recettes

Monsieur le Maire donne la liste des subventions réglées relatives aux travaux du réseau d'eau à savoir :

* Travaux rue du Loir Le Breuil 1^{ère} tranche

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 3 729,00 € soit 20 % de 18 645 € HT
- Subvention départementale eau potable 3 729,00 € soit 20 % de 18 645 € HT

* Travaux rue du Loir Le Breuil 2^{ème} tranche

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 6 070,00 € soit 20 % de 30 350 € HT
- Subvention départementale eau potable 6 070,00 € soit 20 % de 30 350 € HT

* Chemin du Cimetière

- Acompte Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 1 284,00 € sur 4 280,00 €
- Acompte Subvention départementale eau potable 1 351,00 € sur 4 504,00 €

Les soldes seront réglés à la fin des travaux.

Le fonds de compensation de la TVA a été notifié par la Préfecture pour un montant de 14 480.94 € sur les investissements communaux 2019.

Un montant de 10 246.34 € sur le fonds départemental de péréquation sur la taxe additionnelle a été réglée à la commune en 2020.

* Monsieur le Maire informe qu'il a désigné un avocat pour le contentieux d'un agent.

Représentants au Conseil d'Ecole : Sonia Fontaine – Philippe Huvet- Patrick Lage

SMAR

Compte tenu du caractère tardif du courrier parvenu seulement quelques jours avant la réunion du conseil, ce sujet n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour. Monsieur le Maire informe que la participation du SMAR 2021 serait de 1 821 € au lieu de 1 501 € soit une augmentation de 20 % soit 319 €.

Le Conseil Municipal, refuse, à l'unanimité, cette augmentation. Il estime que cette augmentation devrait être prise par la Communauté de Communes.

Contrat gaz école

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des représentants des sociétés Primagaz et Vitogaz concernant le contrat du gaz de l'école. Deux contrats ont été proposés.

Le Conseil Municipal, retient, à l'unanimité, le contrat de la Société Vitogaz sur 5 ans pour un montant annuel de 831 € HT soit 997.56 € TTC la tonne.

Frais de maintenance de la citerne 50 € HT annuel

Frais d'enlèvement de l'ancienne citerne 1 500 € HT

Le Conseil Municipal charge le maire de signer le contrat.

Renouvellement de la convention de la fourrière départementale

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de la fourrière départementale du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Dissolution du centre de première intervention communal de Marchéville

Au regard de l'absence d'activité constatée du centre de première intervention communal de Marchéville, le conseil municipal demande à ce que l'unité communale soit dissoute conformément aux dispositions des articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à procéder aux démarches nécessaires

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de Marchéville

Monsieur le Maire informe que la loi NOTRe de 2015 donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale.

La Trésorière de Courville sur Eure le suggère également.

Le CCAS de Marchéville gère juste le repas des aînés et non l'action sociale. La gestion administrative est très lourde.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la dissolution du CCAS de Marchéville au 31 décembre 2020

Les fonds restants du CCAS seront intégrés dans le budget communal.

La commission d'action sociale sera intégrée dans la commission Relations Citoyennes, Environnement, Vie Associative, Animation, Cérémonie.

Les personnes extérieures au CCAS actuel seront conviés aux commissions.

La délibération sera adressée au Préfet afin qu'il prenne sa décision.

Cantine : L'organisation du poste de la cantine doit être revu. Les enfants ne mangent pas les repas végétariens.

Paiement intérêts d'emprunt et frais bancaire – Décision modificative n°1 du budget communal 2020

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative n° 1 sur le budget communal 2020 afin de régler des intérêts d'emprunt concernant les bordures de trottoirs rue de la Noë suite à une revalorisation de 330 € ainsi que des frais bancaires pour les travaux chemin du cimetière pour un montant de 100 € à savoir :

- 627 « frais bancaires »	+100 €
- 66111 « Intérêts des emprunts »	+330 €
- 6413 « Personnel Non Titulaire	- 430 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 du budget communal 2020.

Informations diverses

- * Des informations complémentaires sur le bulletin d'informations n°3 ont été demandées notamment sur les éoliennes.
- * Réunion de la Commission Planification : Le Plan Local d'Urbanisme sera mis en place fin janvier 2021 pour 15 ans par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Mise en application en février 2021.
- * Réunion SICTOM BBI : Il y a beaucoup de problème de tris.
- * Eau : Certains conseillers se réuniront avec la secrétaire pour voir le problème du budget eau.

Fin de séance 21 h 50.



Fait à Marchéville, le 14 décembre 2020

Le Maire,
Patrick Lage